



Comité Subrégional  
de l'Emploi et de la Formation

## Appel à projet 6 du Forem

### Les recommandations du CSEF et de la CCSR de Liège

*Ces recommandations reprennent en grande partie celles qui ont été élaborées suite à l'examen des dossiers de l'appel à projet 5 lors de la remise d'avis par les partenaires sociaux. Elles s'appuient également sur les thématiques présentes dans le plan d'action 2011 du CSEF et sur le travail mené au sein de la Commission de concertation stagiaires-opérateurs de formation. Elles concernent toutes les mesures du présent appel.*

- Une **offre diversifiée**, tenant compte des différents publics du Plan d'Activation des Chômeurs (Public éloigné de l'emploi et autre) et adaptant en conséquence les aspects suivants :
  - Méthodologie.
  - Durée de formation.
  
- **La mise en œuvre de partenariats et l'articulation des projets avec l'offre globale existante en amont et en aval**
  - Un travail de partenariat à privilégier.
  - Une mise en évidence des passerelles existantes.
  - Des recrutements et des orientations ouverts pour éviter un effet "filière interne".
  
- **Une vigilance quant aux dates de début de formation**

Dans les appels précédents ou dans l'offre récurrente de formation, certaines sessions prévues en dehors des périodes habituelles de rentrée (septembre/octobre et janvier/février) ont parfois dû être postposées, voire annulées. Le CSEF souhaite cependant attirer l'attention sur les conséquences d'un calendrier qui prévoirait des dates d'entrée en formation regroupées :

  - Allongement des délais d'attente pour les demandeurs d'emploi :
    - Nécessité de proposer des solutions d'attente.
  - Mise en concurrence accrue des opérateurs et choix restreint pour les DE si les séances d'information se déroulent en même temps :
    - Séances d'informations à planifier de façon coordonnée ou recrutements communs à envisager sur un même secteur géographique ou professionnel.
  
- **Une communication claire en direction des demandeurs d'emploi et des professionnels**
  - Des **intitulés de formation** sans ambiguïté, qui correspondent aux objectifs et au contenu effectif de la formation.
  - Un **argumentaire adapté au public**, des informations sur :
    - les spécificités de la formation à l'intérieur de la mesure,
    - les conditions d'accès, critères d'admission, pré-requis et perspectives à l'issue de la formation.

- **Une attention à la problématique du genre**
  - Une **orientation non sexuée** des demandeurs d'emploi.
  - Des démarches proactives pour favoriser l'accès des femmes vers des secteurs porteurs.
  
- **La prise en compte des personnes de 40 à 50 ans pour l'entrée en formation**

L'examen des dossiers de l'appel à projet 5 avait révélé que les offres indiquaient parfois une limite d'âge à 40 ans.
  
- **L'intégration de la dimension mobilité**
  - Des implantations des actions de formation tenant compte de l'accessibilité par les transports en commun.
  - Une fiche d'accessibilité multimodale à joindre à la présentation de l'offre et aux courriers. <http://fam.mobilite.wallonie.be/CartoFAM/>
  
- **Une volonté de faciliter l'accueil de la petite enfance**
  - Information des jeunes parents sur les structures de garde existantes.
  - Partenariats avec des structures de proximité : places réservées ou autres accords sous forme de conventions.